



Fiche de données de sécurité HemoCue Microcuvettes et HemoCue Cartridges

Conformément au règlement (CE) sur les produits chimiques - REACH (n° 1907/2006), des fiches de données de sécurité doivent être remises à l'utilisateur pour garantir la sécurité de la manipulation et de la préparation des substances chimiques. Aux termes du règlement REACH, les microcuvettes et cartouches sont considérées comme un « article ». Aucune fiche de données de sécurité n'a besoin d'être fournie pour les articles, mais des informations doivent être communiquées à l'utilisateur de l'article si celui-ci contient des substances répondant aux critères énoncés à l'article 57 et identifiées conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement REACH. Les HemoCue Microcuvettes et HemoCue Cartridges ne contiennent pas de telles substances.

Description du produit

Pour une description détaillée des HemoCue Microcuvettes et HemoCue Cartridges avec réactif, reportez-vous à la notice de chaque produit.

HemoCue® Hb 201 Microcuvettes
HemoCue® Hb 301 Microcuvettes
HemoCue® Hb 801 Microcuvettes
HemoCue® Plasma/Low Hb Microcuvettes
HemoCue® Glucose 201 Microcuvettes
HemoCue® Glucose 201 RT Microcuvettes
HemoCue® Urine Albumin Microcuvettes
HemoCue® WBC Microcuvettes
HemoCue® WBC DIFF Microcuvettes
HemoCue® HbA1c 501 Test Cartridges
HemoCue® HbA1c 501 Daily Check Cartridges
HemoCue® HbA1c 501 Monthly Check Cartridges

Élimination

Les microcuvettes et cartouches comportant du sang ou de l'urine doivent être traitées en tant que matériau contaminé et éliminées conformément à la réglementation locale applicable. Les microcuvettes et cartouches non utilisées peuvent être traitées comme des déchets combustibles conformément à la réglementation locale.

Meilleures salutations,
HEMOcue AB

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Erik Mattsson".

Erik Mattsson
EHS-Manager



Ängelholm, Sweden
2023-03-23

** Substances cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction ou difficilement dégradables et bioaccumulables. Pour plus d'informations, reportez-vous au règlement (CE) REACH (n° 1907/2006).*